

PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 22 avril 2010
à la Salle de spectacles**

7ème séance 2009-2010

Séance du jeudi 22 avril 2010, 20 heures 15.

Présidence de Mme Rosana Joliat, Présidente

La Présidente salue Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres de la Municipalité, l'huissier, M. François Tabanyi, les membres du bureau du Conseil, Mme Denise Schmid et M. Jean-Pierre Glaus, aux représentants de la presse ainsi qu'à l'équipe de télévision Elle salue le public et les téléspectateurs.

Conformément à l'art. 66 du règlement de notre Conseil communal, elle prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 61 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 15 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Barraud Olivier	Kocher Christophe
Barraud Pascal	Kocher Nathalie
Berthoud Jacques	Matti Rose-Marie
Brandt Thierry	Montalbano Laura
Depoisier Cédric	Ravaioli Victoria
Desboeufs Hubert	Vega Raquel
Forestier Betty	Von Gunten André
Gauthier Raymond	

Absent-e-s : 3 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Brun Michel	Keita Mady
Dinc Hsan	

1 conseiller doit être remplacé.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente demande si il y a d'autres excusés, comme ce n'est pas le cas, elle déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assurée que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, la Présidente annonce que le bureau du conseil a reçu en début de séance les motions, postulats et résolutions suivants, qui seront traités en priorité sous le point 19 de l'ordre du jour. :

- Interpellation de Mme Bastienne Joerchel "Vers un aménagement plus convivial des préaux scolaires".
- Postulat de Mme Bastienne Joerchel : "Une journée hebdomadaire sans viande ni poisson!"
- Question de Mme Verena Berseth : "Explications concernant le service de la population."

- Interpellation de Mme Irène Frei : "Un réseau d'échange réciproque de savoirs à Renens."
- Motion de M. Byron Allauca : "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers."

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2010.
3. Démissions; assermentations.
4. Modification(s) éventuelles dans la composition des commissions permanentes.
5. Communications de la Présidence.
6. Communications de la Municipalité :
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative à la déchetterie de Malley.
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach et consorts relative aux cartes journalières CFF pour les communes.
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach et consorts relative à l'extension de la communauté tarifaire vaudoise.
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Karine Clerc-Ulloa et consorts en faveur d'une réflexion sur les Conseils de classe.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances.
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
11. Rapport de la commission chargée de l'examen préalable du postulat signé par les Verts, les Socialistes et la Fourmi rouge, intitulé, "Pour plus de sécurité à la gare de Renens".
M. Pascal Waeber, président-rapporteur.

12. Rapport de la commission chargée de l'examen préalable du postulat du conseiller Jean-Marc Dupuis, intitulé : "Accueil des enfants : une solution au sein de la famille également."
13. M. Thierry Brandt, président-rapporteur.
14. **Préavis 83-2010** – Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.
M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.
15. **Préavis No 84-2010** – Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Savonnerie.
M. Laurent Desarzens, Président-rapporteur.
16. **Préavis No 85-2010** – Déplacement de la garderie "La Farandole" et augmentation de sa capacité d'accueil – Création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS).
Mme Elodie Golaz, Présidente-rapporteuse.
17. **Préavis No 86-2010** – Autorisation générale d'emprunter pour les années 2010 et 2011.
M. Jean-Marc Reymond, président de la commission des finances.
18. **Préavis No 87-2010** – Retransmission des séances du Conseil communal.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
19. **Préavis No 88-2010** – Acquisition et remplacement de véhicules pour le Service Environnement-Maintenance
Dépôt du préavis-discussion préalable.
20. Motions, postulats, interpellations.
21. Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2010

La Présidente ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

M. Pascal Ruschetta (PSR), en tant que vice-président de la SCHR, donne lecture d'une réponse complémentaire à celle qu'il avait faite à Mme Verena Berseth. Il explique que la SCHR avait organisé une réunion des locataires concernés par les travaux, pour leur donner une information complète.

Il explique que le locataire qui a interpellé Mme Berseth avait précédemment été entendu dans ses demandes.

Il reproche à ce locataire de ne pas participer aux Assemblées générales de la SCHR et de n'avoir pas assisté à la séance d'informations.

Il remercie Madame Berseth d'avoir relayé la demande d'un citoyen, mais pense qu'elle aurait dû s'informer préalablement.

Il conclut : "Malheureusement trop souvent lorsque nous tendons la main pour aider un locataire sociétaire, certains crachent dedans !"

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) rappelle qu'elle avait posé une question à la Municipalité et ne voit pas pourquoi M. Ruschetta donne une réponse, et en plus avec des propos "limites". Elle attend une réponse de la Municipalité.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller pour son travail et Mme Arielle Bonzon pour sa relecture.

3. Démission et assermentations.

La Présidente donne lecture de la lettre de démission de **M. de la Fuente Faustino**, du groupe Fourmi rouge :

Madame,

Je voudrais vous confirmer ma démission de conseiller communal immédiate pour des raisons personnelles et professionnelles. Je n'ai pas le temps de m'occuper pour des motifs professionnels, j'ai une petite entreprise avec quelques collaborateurs et je dois m'investir à 100% parce que les temps sont difficiles pour tout le monde. Je voudrais quand même vous remercier pour votre gentillesse et votre respect vis-à-vis de tout le monde. Parce que ce n'est pas facile de pouvoir faire la modération entre différents partis politiques. Parfois on discute de rien et de tout et des choses qui pour moi n'ont aucune valeur, simplement une perte de temps. Ils oublient d'où ils viennent, la plupart d'entre nous sommes des salariés et en place de chercher d'améliorer les conditions sociales et économiques de chacun, ils discutent de rien et dans le vide. La plus grande déception que j'ai eue pendant ma courte durée de conseiller communal, c'est quand tous les partis politiques ont accepté 8 millions et demi pour la place du marché. C'est très facile de dépenser l'argent des autres.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

Mme Catheline Reymond Oppikofer, du groupe "Les Verts". a envoyé la lettre de démission suivante :

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Après quelques années passées à Renens, voici venu le temps d'explorer d'autres horizons. C'est donc depuis la Norvège que je vous présente ma démission du Conseil communal de Renens, auquel j'ai pris part avec beaucoup de plaisir et d'intérêt lors de cette législature.

Je souhaite à tout le conseil et à toute la Municipalité le meilleur, et j'espère que le développement prometteur de Renens continuera.

Avec mes cordiales salutations et au plaisir de vous recroiser lors d'escalas helvétiques.

Lors de la séance du mois de mars, la lettre de démission de **M. Marco Ecclesie** du groupe socialiste avait déjà été lue. Le remplacement de ce conseiller a été reporté à la séance du mois de mai.

Lors de sa séance du 13 avril, le bureau du conseil a élu **M. Didier Divorne**, membre de la liste complémentaire du groupe Fourmi rouge et **Mme Irina Krier**, membre de la liste complémentaire du groupe "Les Verts".

Il est procédé à l'assermentation de Mme Krier et de M. Divorne, conformément à l'art. 6 du règlement Conseil.

4. **Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.**

Conformément à l'art. 41 du règlement du Conseil, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué.

Deux membres de la CARIC devront être remplacés lors de la séance du mois de mai, un pour le groupe socialiste et un pour "Les Verts".

A la Polouest, M. Antoine Philippe représentera le groupe Arc-en-ciel et M. Thierry Brandt représentera le groupe des Verts.

Il n'y a pas d'autres changements au sein des diverses commissions.

5. **Communication de la Présidence.**

- En date du 15 avril dernier, le bureau du Conseil communal a appris le décès de Madame Léa Madeleine Clément-Deillon, maman de notre conseiller municipal, Jean-François Clément, qui s'est éteinte dans sa 83^{ème} année. Le Conseil exprime ses sincères condoléances par un instant de silence.
- Résultat des votations fédérales du 7 mai dernier (3 objets)
1) Recherche sur l'être humain

Bulletins rentrés	3'621
Blancs	109
Nuls	4
Valables	3'508
Suffrages :	
OUI	3'086
NON	422

Taux de participation	47,21 %
-----------------------	---------

2) Avocat des animaux

Bulletins rentrés	3'635
Blancs	101
Nuls	8
Valables	3'526
Suffrages :	
OUI	847
NON	2'679

Taux de participation	47,39 %
-----------------------	---------

3) Taux de conversion LPP

Bulletins rentrés	3'640
Blancs	54
Nuls	7
Valables	3'579
Suffrages :	
OUI	564
NON	3'015

Taux de participation	47,46 %
-----------------------	---------

Il n'y aura pas de scrutin au mois de juin.

- Lecture d'une lettre pétition reçue le 12 avril. émanant d'un groupe de jeunes :



Madame la Présidente du Conseil Communal,

Récemment un groupe de quelques jeunes des quartiers nord de Renens, soit Baumettes, Sur-la-Croix et Mont-Robert, se sont regroupés pour discuter de la situation de cette région de la commune, sur l'initiative de M. Perelyguine, délégué jeunesse. Les sujets abordés ont été ceux de la culture, des transports, du sport, de l'urbanisme et de la jeunesse. Voici ce qui en est ressorti.

Nous aimerions voir la culture plus présente dans nos quartiers, avec par exemple une journée culturelle, un lieu d'exposition pour la jeunesse ou lors de Festimixx la création d'une commission de jeunes pour la création du programme.

La question des transports est un point sensible pour nous. En effet, il n'est pas facile d'accéder en transports publics au nord de Renens. Il est vrai que la ligne 30 a vu sa fréquence augmenter et qu'il y circule des bus désormais les week-ends. Mais il ne permet que de faire une liaison du Nord au sud de la ville. Ceux qui doivent se rendre dans l'est de Renens doivent le faire à pied, ce qui représente 30 minutes pour se rendre au collège du Léman pour les écoliers ayant les cours dans ce bâtiment. La question des abonnements de bus est aussi un élément qui demande un ajustement de notre point de vue. Actuellement, pour bénéficier de la subvention, il faut habiter à une certaine distance à vol d'oiseau de l'école fréquentée. Pourtant, à un même arrêt de bus et pour un même trajet, vous trouverez certains élèves dont l'abonnement est offert, et d'autres dont les parents ont dû payer les 360 francs qu'il coûte. Il nous semblerait plus juste que le calcul se fasse en fonction du nombre d'arrêts de bus entre le départ et l'arrivée pour décider de la distribution de la subvention. Une échelle progressive nous paraît aussi être adéquate.

Le sport est une activité très prisée par les jeunes. C'est pourquoi il nous plairait d'avoir à notre disposition un terrain multisports dans la partie nord de Renens. La mise en place de projets d'animations ponctuelles, organisées par la commune ou par les jeunes, a également été discutée favorablement lors de notre rencontre. Nous pensions alors à un tournoi de foot,

ou lors de la coupe du monde à la projection des matchs sur grand écran (ou sur une façade adéquate).

En matière d'urbanisme il nous apparaît un manque de sécurité. Il nous semble important de construire un trottoir sur la route de Jouxens et de renforcer l'éclairage public, notamment à Sur-la-Croix.

Enfin, nous aimerions avoir à notre disposition un local autogéré sur les hauts de Renens. Dans les grandes lignes, ce local servirait d'endroit de rencontre pour la jeunesse du nord, équipé de quelques canapés, d'un baby-foot par exemple, etc. Ce local serait géré par les jeunes, avec une charte interne d'utilisation. Evidemment l'alcool y serait prohibé, notre but étant d'avoir un lieu agréable où se retrouver entre jeunes de Renens. Un projet élaboré et structuré est actuellement en cours de création, vous devriez le recevoir dans le courant de cette année.

Cette lettre a été signée sous la forme d'une pétition par des jeunes des quartiers concernés, qui vous demandent de bien vouloir prendre note de ces souhaits qui nous tiennent à cœur, et de vous pencher sur les problèmes soulevés pour y trouver des solutions.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à cette lettre, et nous vous adressons nos salutations respectueuses.

(suivent 35 signatures)

Mme La Présidente prose de transmettre cette pétition à la commission des pétitions. Proposition acceptée.

- **La Présidente** donne lecture d'un courrier au sujet du cimetière de Renens, critiquant le raccourcissement des tombes. Les griefs sont :
 - disproportion de grandeur entre les stèles et le minuscule jardinet restant;
 - peu de place pour la décoration florale chère aux familles;
 - prairie pas accessible aux dames en cas de pluie;
 - sentiment de marcher sur les corps des défunts (atteinte à la paix des morts et à leur dignité);
 - avec le temps, il se produira des affaissements du sol :
 - les marbriers et les fleuristes devront s'adapter à la nouvelle situation, mais à leur désavantage;
 - à l'époque, le cimetière de Renens était magnifique et admiré de tous;
 - la décision a été prise sans consultation préalable;
 - le mécontentement est général aujourd'hui.

La demande est qu'une délégation du conseil communal, accompagnée des représentants des églises et des professionnels intéressés se rendent sur place afin de constater le bien-fondé de ces objections.

Mme Joliat a remis ce courrier à M. Perreten, Municipal concerné

M. Michel Perreten, Municipal : "C'est depuis 1990 que le cimetière est conçu selon le concept dit "sylvestre", basé sur l'art. 26 al. 3 du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière. A partir de la 6^{ème} année dès l'inhumation ou l'incinération, les dalles et délimitations sont enlevées et les tombes intégrées dans une surface de gazon aux frais de la commune, tout en maintenant un emplacement

de 50 cm pour les fleurs. Cette façon de procéder donne un aspect général de jardin arborisé et fleuri et permet donc de valoriser l'ensemble du cimetière, de nombreuses tombes n'étant pas entretenues. Ce n'est certainement pas le cas de cette dame, à qui on a écrit pour la rencontrer. Ce sont les deux premières plaintes que nous avons reçues, depuis 17 ans. D'habitude on ne reçoit que des louanges."

- La passation des pouvoirs entre le bureau sortant et le bureau entrant aura lieu le lundi 28 juin prochain, à 18h15, à la Buvette de notre Salle de spectacles.
- Le bureau du Conseil, de concert avec notre Municipalité, a établi le calendrier des séances du Conseil communal pour l'année 2010-2011. Le calendrier sera remis par les Scrutateurs en fin de séance. Les personnes excusées ou absentes ce soir le recevront par poste ultérieurement.
- Lettre du FC Renens annonçant des manifestations footballistiques au cours du prochain Mondial de football qui va se disputer en Afrique du Sud du 11 juin au 1 juillet 2010 :

"Parmi les rencontres phares que notre club souhaite organiser, bien entendu "le grand classico" opposant deux formations du Conseil communal de notre commune.

Cette rencontre pourrait se dérouler avec deux équipes de 11 joueurs sur deux mi-temps de 25 minutes chacune afin de ménager... le terrain du Censuy et une pause de 10 à 15 minutes pour prendre le thé. (...) Coup d'envoi à 19.00 / 19.30 heures, le jeudi 17 juin en ouverture de France-Mexique.

En souhaitant que vous examiniez cette demande avec bienveillance et dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués."

Ayant participé - comme certaines et certains d'entre vous - à la 1^{ère} édition, lors de l'Eurofoot, **la Présidente** propose d'accepter cette invitation.

Elle prendra donc contact avec les présidents de groupe, afin de finaliser dans les plus brefs délais 2 équipes de 11 joueurs et de transmettre au FC Renens l'effectif de notre Conseil communal et Municipalité, afin de participer le jeudi 17 juin 2010 à cette partie récréative.

La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la présidence. La discussion n'est pas utilisée.

6 Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique, qui salue le Conseil et annonce qu'elle n'a pas d'autre communication.

La Présidente ouvre la discussion sur le communiqué de la Municipalité N°6.

Mme Nadia Carota (Les Verts) demande pourquoi le projet pilote "Nom de Code Respect pour toutes et tous" n'est destiné qu'aux filles. Y a-t-il quelque chose de mis en place pour les garçons?

Mme Myriam Romano, Municipale, répond que c'est un travail sur l'image que les filles peuvent donner, sur le respect de leur corps. Il n'y a pour l'instant pas de projet similaire pour les garçons. C'est un projet pilote qui existe déjà en Suisse alémanique et qui va se développer pour la Suisse romande sur Renens. En cas de succès, il pourra être diffusé sur la Suisse romande.

Mme Christine Sartoretti (Arc-en-ciel) pose des questions sur le mandat d'accompagnement pour la promotion économique du Centre-ville : A quel bureau d'experts l'étude a-t-elle été confiée et quel sera le coût de cette opération? Qu'est-ce que la Municipalité entend par promotion économique, puisqu'ensuite dans le texte il est questions de développement de l'offre commerciale ainsi que de marketing urbain?

Mme Marianne Huguenin, Syndique, répondra en détail, avec le nom de l'expert qui a été recommandé par Lausanne-régions. L'envie très forte de la Municipalité, en ce moment où des projets dans le centre de Renens investissent de manière importante - il y a près de cent millions qui sont investis par des financements principalement privés- est de faire un effort plus important et hors de Renens pour faire connaître ce développement, ces projets, attirer plus de commerces et de demandes quand des locaux sont libres, pouvoir diversifier l'offre commerciale au centre de Renens. Pour la Municipalité, il s'agit là d'un virage à ne pas rater.

La Présidente ouvre la discussion sur le document : "Politique du logement de la Ville de Renens".

La discussion n'est pas utilisée.

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport au Conseil communal sur la sécurité des passages piétons.

La discussion n'est pas utilisée.

La Présidente ouvre la discussion sur les réponses aux questions de M. le Conseiller Pascal Ruschetta concernant la Grange de Florissant.

M. Pascal Ruschetta (PSR) remercie la Municipalité de sa réponse rapide et très fournie. Il souhaite plus de précisions à la question sur les normes, mais il pense les obtenir lorsque les travaux de rénovations auront été faits.

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative à la déchetterie de Malley.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) remercie la Municipalité d'avoir répondu rapidement. Dorénavant, elle encouragera les gens d'aller dans les déchetteries mobiles de quartier, qui permettent la récup'.

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach et consorts relative aux cartes journalières CFF pour les communes.

M. Daniel Rohrbach (PSR) remercie la Municipalité pour sa prompte réponse et se joint à elle dans toutes les démarches qu'elle pourrait entreprendre. Il attend les renseignements promis.

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach et consorts relative à l'extension de la communauté tarifaire vaudoise.

M. Daniel Rohrbach (PSR) remercie la Municipalité pour sa réponse, bien que celle-ci ne le satisfasse pas. Dans un tableau donnant les futures hausses de prix, il n'est pas fait mention des prix des billets par ex. avec un abonnement CFF 1/2 tarif (passerait de fr. 2.- à fr. 2.40 ou 2.60 pour deux zones). Dommage que l'on groupe une augmentation de zones tarifaires avec une augmentation de prix. Il accepte la réponse de la Municipalité.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) s'étonne qu'on parle de déficit, comme s'il s'agissait d'une entreprise privée qui doit faire du bénéfice. Il faut faire payer les citoyens par une hausse de tarif, comme si tout le reste n'était pas déjà payé par les citoyens. Tous les services publics (transports publics, écoles, éclairage public, l'entretien des routes...) sont payés par les impôts. Une grande part des frais des transports publics sont payés par les impôts, et il reste une partie qu'on paie avec nos tickets et nos abonnements. Il ne faut pas parler d'un déficit, car on pourrait alors parler de déficit pour l'école, les routes,... C'est une notion biaisée. Ce qui la dérange également dans ce débat, c'est les responsabilités : les communes ne peuvent pas faire grand' chose car ce sont les TL responsables, quand on s'adresse aux TL, la réponse est que ce sont les communes qui décident. Où peut-on intervenir démocratiquement pour qu'on prenne en considération les revendications des citoyens? On pourrait décider que les transports publics sont gratuits et financés entièrement par l'impôt et ainsi ce serait clair qu'ils appartiennent à la collectivité.

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Karine Clerc-Ulloa et consorts en faveur d'une réflexion sur les Conseils de classe.

Mme Karine Clerc-Ulloa (Fourmi rouge) remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée qui lui donne des indications éclairantes sur le sujet. Selon elle, une possibilité pour les élèves de débattre sur les sujets qui les concernent, sur les façons de vivre ensemble et sur leurs préoccupations favoriserait une bonne cohabitation au sein de l'école et préviendrait certains problèmes. Dans l'application du règlement du Conseil d'établissement, les membres du Conseil sont censés pouvoir rencontrer des délégués des conseils d'élèves. Si l'école n'organise pas ces conseils, comment le Conseil d'établissement pourrait les rencontrer?... De fait, le Conseil d'établissement devrait lui-même intervenir dans l'organisation scolaire pour faire en sorte que celle-ci lui permette d'intervenir conformément au règlement! Elle émet un vœu : elle espère que cette notion va rester dans les esprits et acquiesce à l'idée d'explorer la notion de consultation des élèves. Quand on parle des problèmes de cohabitation à l'école, elle aimerait bien qu'on n'oublie pas que les élèves doivent être formés à vivre ensemble.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications de la Commission des Finances.

M. Reymond Jean-Marc, président de la commission des finances :

" Lors de sa dernière séance, la commission des Finances a examiné et pris position sur les préavis suivants :

Préavis N° 87-2010 - Retransmission des séances du Conseil communal. Après un large débat sur le sujet, la commission des finances accepte le montant de 15'000.- francs pour la poursuite des retransmissions de cette année, bien que le taux d'écoute face à la nouvelle donne télévisuelle soit très bas. Par contre, le montant de 7'000.- francs par séance destiné à être porté au budget 2011 ne passe pas la rampe. Au vote, trois pour, trois contre et 2 abstentions. Elle souhaite que la commission du préavis regarde avec attention ce montant, car il est environ le double du coût d'une séance actuelle. De plus, si nous ne trouvons pas un moyen de diffusion plus adéquat, ces retransmissions seront de l'argent bien mal placé.

Préavis N° 88-2010 - Acquisition et remplacement de véhicules pour le Service Environnement et Maintenance. Après une courte discussion sur le sujet, la commission accepte les incidences financières de ce préavis.

Nous avons également reçu les informations suivantes, au sujet du bouclage du Préavis N° 27-2007 - Modération du trafic sur les avenues de Saugiaz, 1^{er}-Mai. Sur un crédit accordé de 351'000.- francs, la dépense totale est de 328'576.- francs, soit une moins-value de 22'424.- francs, due à la végétalisation dans les carrefours à la place d'enrobé bitumineux, selon le vœu de la commission ad'hoc."

La discussion n'est pas utilisée.

8. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Mme Elodie Golaz (présidente de la CARIC) : le lundi 3 mai 2010, de 17 h 30 à 19 h 30, la CARIC participera à une présentation du PALM et du SDOL. Elle invite tous les conseillers intéressés à y participer également (nombre de places limité).

9. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

M. Laurent Desarzens (président de la CUAT) : "La commission d'urbanisme s'est rendue le 18 mars au dépôt TL, afin de suivre une information/conférence sur le futur tramway. C'était aussi l'occasion de rencontrer les commissions des communes avoisinantes. Elle ne s'est pas réunie pour préparer la séance d'aujourd'hui, étant donnée qu'il n'y avait pas d'objet la concernant."

La discussion n'est pas utilisée. Elle est close.

10. **Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.**

Pas de rapport.

11. **Rapport de la commission chargée de l'examen préalable du postulat signé par les Verts, les Socialistes et la Fourmi rouge, intitulé, "Pour plus de sécurité à la gare de Renens".**

M. Pascal Waeber, président-rapporteur, lit son rapport :

"La commission s'est réunie le jeudi 13 mars 2010 à la salle de conférence de la Municipalité à 18h30. Elle était composée de Madame Nathalie Kocher-Jaccard, et de Messieurs Byron Allauca, Olivier Barraud, Jean-Marc Dupuis, Daniel Rohrbach, Reza Safai et Pascal Waeber Président-rapporteur, Monsieur Jean-Marc Reymond était absent.

La commission était convoquée par Monsieur Jean-Marc Dupuis, qui a également mis en place l'organisation interne de la commission.

La Municipalité était représentée par Madame Marianne Huguenin, Syndique, et Monsieur Olivier Golaz, Municipal. Messieurs Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal, et Christian Séchaud, Commandant de la Police de l'Ouest lausannois et répondant communal pour Renens, étaient également présents. La commission remercie les intervenants pour leur présence, ainsi que pour les informations qui lui ont été fournies.

Préambule

Il s'agit de rappeler que le postulat Barraud a été cosigné par Mmes Nathalie Kocher-Jaccard et Nicole Divorne.

Les deux postulants présents ont succinctement rappelé que leur postulat demande un état des lieux objectif de la sécurité à la gare de Renens.

Plusieurs commissaires ont exprimé leur incompréhension quant au bien-fondé de la tenue de cette séance, alors que deux séances de commission avaient déjà eu lieu pour le traitement de la motion Divorne « Pour plus de sécurité à la gare de Renens ». Il lui a été répondu que le fait de déposer un postulat immédiatement après avoir refusé la motion du même nom a légitimement suscité la question du contenu de ce postulat. Sinon pourquoi les postulants auraient-ils déposé une même proposition ?

Avis de la Municipalité

La Municipalité a constaté que les débuts de solution mentionnés dans la motion Divorne avaient été repris et qu'elle serait favorable à la transmission du postulat, pour autant que le Conseil communal le décide. Il a été rappelé que le sentiment d'insécurité à Renens était un peu plus faible qu'ailleurs, selon une étude sur la sécurité dans l'Ouest lausannois qui avait été menée dans le cadre de Police 2000.

La piste d'une plateforme sécurité avait déjà été évoquée lors de la nomination du délégué-jeunesse. D'ailleurs, à la suite de nombreux actes d'incivilité à la gare de Renens, les différents intervenants s'étaient réunis, soit le délégué-jeunesse, PolOuest et les représentants des CFF et de la Municipalité de Renens. La formalisation d'une

telle plateforme serait souhaitable. L'Observatoire de la Sécurité à Lausanne pourrait inspirer une structure équivalente à l'échelle de l'Ouest lausannois.

L'aménagement urbain, ainsi que la signalétique ont également été améliorées à la gare. Le bilan du projet RailFair devrait bientôt être tiré. Toutefois, il est à remarquer que l'action des parrains à la gare aurait un effet positif et débouche rarement sur des interventions policières.

Suite au dépôt de nombreux postulats et motions dans les Conseils communaux de l'Ouest lausannois pour l'utilisation de la vidéosurveillance, le comité directeur de la PolOuest a mandaté PolOuest afin de pouvoir se déterminer objectivement sur l'efficacité réelle de la vidéosurveillance.

Echange entre les commissaires et la Municipalité

La question du déplacement de l'insécurité suite à la pose de caméras de vidéosurveillance et de l'existence d'études comparatives de la sécurité avant et après la pose de caméras de vidéosurveillance ont été posées, mais n'ont pas obtenu de réponse formelle, car la PolOuest était justement en train d'étudier ce point.

Le coût d'une étude du type de celle demandée dans le postulat a été demandé. Il a été répondu que le coût d'une telle étude devrait rester raisonnable, car différents rapports et études existent déjà ou sont en cours d'étude. Le Conseil communal de Morges a dernièrement refusé un préavis de 70'000 CHF pour un sondage téléphonique sur le sentiment d'insécurité des Morgiens.

La dimension de l'étude devrait également être définie.

Il semble malgré tout clair que l'étude doit concerner aussi bien la gare actuelle que la future gare qui sera réalisée dès 2016.

Délibérations de la commission

Au vote, cinq commissaires demandent la transmission du postulat à la Municipalité, deux commissaires s'y opposent.

Par conséquent, la commission recommande au Conseil communal de transmettre le postulat signé par les Verts, les Socialistes et la Fourmi rouge à la Municipalité."

La Présidente ouvre la discussion.

M. Pascal Waeber (PLR) "Suite à l'étude de ce postulat, le groupe PLR a constaté que le PSR, Les Verts et la Fourmi rouge ont repris la motion PLR "Pour plus de sécurité à la gare de Renens, en la vidant de tout sens. C'est pourquoi le PLR déposera d'ici quelques jours une initiative populaire communale, afin que la population puisse se prononcer démocratiquement sur le sujet de la sécurité dans notre commune."

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) n'a pas l'impression d'avoir vidé tout le sens, mais au contraire. Le PLR a réagi comme quelqu'un qui se rend chez le médecin, qui donne l'ordre au médecin de lui prescrire tel remède, avant même de savoir où est le mal. L'idée générale du postulat est d'essayer d'abord de faire le diagnostic, avec si possible les causes et ensuite de regarder parmi les remèdes quel est le meilleur ou les meilleurs.

M. Jean-Marc Dupuis (PLR): "Je ne désire pas épiloguer encore longtemps. Je constate que les positions sont bien claires et qu'elles ont peu de chances de changer. Je ne suis pas d'accord avec M. Leyvraz. La motion PLR demandait une étude dont la

vidéosurveillance faisait partie. Vous, vous dites : « nous on veut ces conclusions, mais vous devez quand même étudier. » Cela n'a pas vraiment de sens."

La parole n'étant plus demandée, le Conseil passe au vote.

C'est à une large majorité que le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport est adopté.

12. Rapport de la commission chargée de l'examen préalable du postulat du conseiller Jean-Marc Dupuis, intitulé : "Accueil des enfants : une solution au sein de la famille également."

M. Thierry Brandt, président-rapporteur, étant excusé, c'est **M. Antoine Philippe** qui lit le rapport de la commission :

" La commission chargée d'étudier le postulat de Jean-Marc Dupuis s'est réunie le mardi 30 mars 2010, dans les locaux de la Sécurité sociale, rue de Lausanne 25, à Renens. Elle était composée de : Mme et MM. Nicole Haas Torriani, Verena Berseth, Line Rouyet, Ali Korkmaz, Jean-Marc Dupuis, Pascal Waeber, Antoine Philippe et Thierry Brandt, président rapporteur.

La commission remercie MM. les municipaux Jean-Pierre Rouyet et Jean-François Clément pour leur présence et la manière dont ils ont répondu aux questions.

En guise de préambule, le postulant est invité à résumer les raisons de son intervention. Il le fait en ces termes : A Renens, les demandes de garde pour les enfants sont très nombreuses. Il y a des listes d'attente. Il faut donc chercher des solutions complémentaires à celles qui existent déjà.

- Sa proposition vise à trouver une solution locale, proche des citoyens. Elle permettrait de faire économiser de l'argent à la collectivité.
- Sa proposition n'a pas pour but de confiner les femmes à la maison mais de privilégier des solutions familiales pour celles et ceux qui le désireraient.

La discussion s'engage dans deux directions principales, d'une part sur des questions statistiques et techniques, d'autre part sur des questions de société.

Deux questions sont posées à la Municipalité : quels sont les problèmes actuels des structures existantes et peut-on chiffrer le nombre des familles qui ne trouvent pas de réponse à leur demande?

Le Municipal Jean-Pierre Rouyet rappelle que le système repose sur trois piliers : les crèches-garderies, l'APEMS et ce qu'il est convenu d'appeler les mamans de jour. Pour ce qui est des crèches, il y a une liste d'attente d'environ 70 personnes. Pas de liste d'attente en revanche en APEMS : « Le système est plein aux $\frac{3}{4}$, mais il va se remplir naturellement avec l'arrivée de nouveaux habitants et avec l'introduction de la nouvelle loi scolaire », argumente-t-il. « En ce qui concerne l'accueil familial de jour, Renens peut compter sur quelque 45 personnes, lesquelles gardent de 1 à 5 enfants selon les cas. En tout, près de 140 enfants bénéficient de ce système. On cherche des gens en fonction de la demande », poursuit-il.

La discussion, contradictoire, se poursuit sur les questions de principe. Plusieurs commissaires insistent sur le fait que cette mesure, même si elle ne le dit pas, vise à confiner les femmes à la maison. Ils affirment qu'il y a là-dedans une vision de société rétrograde qui postule que les enfants sont mieux à la maison, entourés de

leurs parents et pensent que cette mesure serait socialement et fiscalement injuste, car elle reviendrait à subventionner des familles qui ne le demandent pas. Le montant de la subvention serait dans tous les cas insuffisant pour remplacer un salaire et la solution proposée ne serait donc pas utilisée par des familles au budget serré. Au final, cette mesure ne bénéficierait qu'à des familles aisées pouvant de toute façon vivre avec un seul salaire.

«Ce serait en quelque sorte détourner de l'argent initialement destiné à la création et à l'entretien de structures publiques. Il s'agirait d'un changement complet de la politique communale», ajoute le Municipal Jean-Pierre Rouyet.

Le postulant, soutenu par un autre commissaire, réaffirme que les opposants interprètent mal ses propos et que sa proposition se veut simplement une solution alternative, non contraignante, ne remettant pas en cause le système existant.

A ce stade, le Municipal Jean-François Clément intervient pour rappeler, sur la base notamment d'une étude réalisée à Zürich, que les crèches rapportent à la collectivité, tant du point de vue éducatif et social que financier. D'un côté, dit-il, elles permettent aux enfants de se confronter très tôt à d'autres enfants. De l'autre, elles permettent aux femmes et aux hommes concernés de rester dans le monde du travail, de conserver leurs revenus et donc de payer des impôts en conséquence. Il souligne enfin que, lorsque la collectivité distribue des subventions, ces dernières sont beaucoup plus intéressantes lorsqu'elles vont à des solutions collectives plutôt qu'individuelles.

Un commissaire, qui soutient le postulat, tient à souligner le côté pratique de la mesure proposée : elle est avant tout destinée à faire diminuer la liste d'attente pour une crèche. Argument contesté par les opposants, qui estiment qu'elle n'aurait pas la moindre influence, parce que les familles sont précisément à la recherche de solutions collectives, encadrées par des professionnels et qu'elle ne répondrait pas aux problèmes des familles qui ne peuvent pas se permettre financièrement de baisser leur temps de travail.

Un intervenant s'adresse alors à la Municipalité : quelles sont les mesures prises pour que cette fameuse liste d'attente diminue? Jean-Pierre Rouyet répond que, dans la mesure de ses moyens, la ville cherche en permanence à augmenter les capacités d'accueil pour la petite enfance ainsi qu'à louer des locaux lorsqu'une nouvelle construction est projetée. Il cite quelques exemples : Croisée, Entrepôts, Malley. Il souligne toutefois qu'il est impossible de chiffrer exactement la demande. Une étude a cependant été diligentée pour mieux cerner les besoins des uns et des autres. Il estime en conclusion que dans les cinq ans à venir, la création de quatre nouveaux lieux d'accueil, offrant environ 200 places, permettrait de faire face à la demande de manière satisfaisante.

Un intervenant met en doute le fait que l'offre soit suffisante après la création de ces nouveaux lieux d'accueil. En effet, si l'augmentation des lieux d'accueil était financée uniquement par l'accroissement de la population, cela ne ferait que maintenir le statu quo, au niveau du pourcentage d'offre par rapport à la demande. Une augmentation réelle de l'offre exige de trouver des solutions sans attendre l'augmentation de la population.

Finalement, la commission passe au vote. Par cinq voix contre trois, elle recommande au Conseil communal de ne pas transmettre ce postulat à la Municipalité.

Plusieurs commissaires jugent toutefois que, malgré tous les efforts, on ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle. Ils demandent à la Municipalité d'étudier toutes les pistes possibles, notamment la recherche active de mamans de jours supplémentaires et la signature de conventions avec les entreprises de la région qui seraient intéressées à participer à la mise en place de structures d'accueil."

Mme Nadia Carota (Les Verts) "En matière de politique familiale, il y a plusieurs modèles qui existent et il est juste de les respecter. Pourquoi donner des subventions à des familles qui vivent confortablement avec un seul salaire? Les subventions devraient être réservées aux familles pour lesquelles un voire, deux salaires ne suffisent pas pour avoir un niveau de vie correct. Dans les pistes à creuser pour améliorer la politique familiale, notamment la promotion du réseau des mères d'accueil, il serait judicieux de développer la collaboration au niveau intercommunal, afin qu'un parent qui travaille dans une commune différente de celle dans laquelle il réside puisse confier son enfant à une mère d'accueil de l'une ou l'autre de ces communes. Les Verts soutiennent le renforcement ciblé des prestations en matière de petite enfance mais ne peuvent pas cautionner le système d'arrosoir. Les Verts s'opposent au renvoi de ce postulat à la Municipalité."

M. Jean-Marc Dupuis (PLR), heureux d'apprendre que les Verts sont opposés au système de l'arrosoir, rappelle que l'objectif de ce postulat était de chercher des solutions complémentaires et également de renforcer le réseau des mamans de jour, aussi bien que d'étudier des solutions internes à la famille par le biais de subventions. Il constate que les positions n'ont guère évolué entre le développement du préavis et les débats des commissaires. Il cite certains propos, parfois contradictoires, parfois choquants, tels que : " de toute manière, vous voulez remettre les femmes à la maison ", alors que le postulat ne parle de familles uniquement; " les crèches rapportent de l'argent ", ah, bien... mais pourquoi on n'en construit pas plus et plus vite ? " parce qu'on en n'a pas les moyens " ; est-ce que la Municipalité serait prête à étudier ce type de solution?... c'est clairement non. M. Dupuis espère que le Conseil donnera une petite chance à ce postulat et ne suive pas la majorité de la commission.

Mme Line Rouyet (PSR) soutient l'intervention de Mme Carota et revient sur l'illusion d'une solution dite alternative. Selon elle, il s'agit d'une mauvaise affectation des ressources. Le PLR dit qu'il n'est pas pour un système arrosoir, mais il est pour cibler les subventions sur les familles qui n'en ont pas besoin, alors que la gauche propose surtout d'affecter les ressources aux familles les plus démunies. On constate que cette proposition ne va pas dans le bon sens parce qu'une subvention ne sera pas suffisante pour remplacer un salaire pour des familles qui ont besoin de deux salaires.

M. Jean-Marc Reymond (Arc en ciel) est surpris à quel point la gauche soutient les milieux économiques et financiers. Dans les années '50, un seul salaire suffisait à faire vivre une famille; aujourd'hui, deux ne suffisent même plus et des familles ont dû s'endetter pour pouvoir vivre. C'est la parfaite illustration de "privatisons les bénéfiques et faisons payer les pertes à la communauté". Il propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité, car il y a matière à étudier d'autres solutions que celles préconisées aujourd'hui.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) demande que ce postulat ne soit pas transmis à la Municipalité.

M. Eugène Roscigno (PSR) le groupe socialiste invite le conseil à refuser le renvoi de ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil vote sur le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Résultat du vote : 21 oui, 38 non, le postulat n'est pas envoyé à la Municipalité.

13. **Préavis 83-2010 - Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayant droit sur la voie publique.**

M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur, lit un résumé du rapport ci-dessous :

"La Commission chargée d'étudier le préavis No 83-2009 s'est réunie les 1^{er} et 22 février derniers et a encore échangé par la suite des courriels au sujet d'un amendement. Elle était composée au départ de Mmes Marinella Bianchi Rojo, Nicole Divorne, Sylvia Mermoud, Victoria Ravaioli et Catheline Reymond, ainsi que de MM. Olivier Barraud, Roland Divorne et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur. A la seconde séance, Mme Catheline Reymond a été remplacée par M. Raymond Gauthier. Nous avons été accueillis la première fois par Mme Tinetta Maystre, Municipale d'Urbanisme et Bâtiments, MM. Jean-François Clément, Municipal de Finances-Cultes et Olivier Golaz, Municipal de Sécurité Publique-Informatique-Population, ainsi que par MM. Martin Hofstetter, urbaniste communal, Michael Perrin, chef de service de Finances-Cultes et Christian Séchaud, chef de service de la Polouest. A la seconde séance, MM. Jean-François Clément et Michael Perrin ne sont plus revenus, les questions financières ayant déjà été traitées. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de leurs réponses claires et complètes.

Par souci de clarté, le travail de la commission sera présenté par sujets plutôt que par ordre chronologique.

Les raisons de ce préavis

Un but de ce préavis est de décourager le stationnement à longue durée sur la voie publique pour les pendulaires et voitures ventouses afin de maintenir de bonnes conditions de parcage pour les habitants, les visiteurs, les livraisons, les urgences et le commerce par exemple. Un autre but est d'encourager les pendulaires à utiliser d'autres moyens que la voiture pour se rendre dans notre commune. Il ne faut pas oublier que notre commune dépasse régulièrement les normes de pollution fixées par l'ordonnance sur la Protection de l'Air, alors qu'en fait, il est de plus en plus facile de venir chez nous en transports publics.

Le moyen utilisé pour atteindre ces buts est la suppression des zones de parcage de plus de 3 heures. Cependant, il faut prévoir des exceptions, notamment pour que les personnes ou entreprises sans place privée attitrée ne soient pas obligées de déplacer leurs véhicules sans nécessité, ou pour que des chantiers puissent avoir lieu. Il faut donc développer tout un système d'autorisations spéciales (macarons ou cartes à gratter). Mais comme ces autorisations spéciales sont une dérogation à la Loi sur la

Circulation Routière, il faut les prévoir dans un règlement et c'est sur ce règlement que nous allons voter. En revanche les dispositions d'application qui accompagnent ce règlement sont de compétence municipale ; elles ne figurent dans ce préavis que pour notre information.

En 2005, lorsque la motion Barraud en faveur de macarons avait été déposée, le problème était moins aigu qu'aujourd'hui. Mais maintenant notre ville approche des 20'000 habitants. De plus, nous héritons de véhicules en quête de parcage à longue durée dont les communes voisines (Lausanne, Prilly, Crissier) ne veulent plus. Un exemple est celui d'étudiants de l'Université qui stationnaient auparavant au parc du Bourget et en sont venus à parquer à la Piscine ; ceci avait obligé la Commune à un expédient peu satisfaisant, à savoir la fermeture complète du parking de la Piscine pendant une tranche de temps en début de matinée. On nous évoque également le cas d'employés qui préféreraient parquer dans la rue pour ne rien payer, plutôt que de louer les places mises à disposition par leur employeur ; mais à ceci, un commissaire qui a contacté l'entreprise citée répond que la totalité des places de celles-ci sont louées à son personnel.

Dans ce contexte général, la Municipalité désire une meilleure base réglementaire pour gérer les problèmes. Il y a toute une étude de coordination des régimes de stationnement au niveau intercommunal, mais on doit aller de l'avant sans attendre en démarrant avec un règlement communal, quitte à viser une solution intercommunale par la suite. Grosso modo, on est parti du concept de base de Lausanne, confirmé par des années d'expériences et qui a l'aval du Canton.

Les autorisations accordées et les ayants droit

Parmi les types d'autorisations, il y a d'abord des macarons vendus au semestre ou à l'année à des habitants ou entreprises ayant leur domicile dans la Commune et qui leur permettent de laisser leur véhicule sur la voie publique au-delà des limites de durée afin d'éviter des déplacements inutiles. Pour les entreprises, il ne peut s'agir que de véhicules immatriculés à leur nom et nécessaires à leurs activités.

Il y a également des cartes à gratter pour une demi-journée ou une journée, destinées aux entreprises amenées à intervenir avec un véhicule et aux diverses catégories de visiteurs à qui le stationnement à courte durée ne suffit pas. Et enfin il y a des autorisations gratuites pour des employés de services publics (centres médico-sociaux par exemple) dans le cadre de leur activité professionnelle.

Il faut noter qu'il n'y a pas de places réservées exclusivement aux porteurs de macarons ou d'autres autorisations. Ces places sont aussi disponibles aux autres usagers pour du parcage à courte durée et elles sont libres la nuit et le dimanche. Les habitants porteurs de macarons ne pourront pas monopoliser toutes les places ; en effet pour 2'000 places accessibles aux macarons, on n'en vendra pas plus de 1'500. Ainsi les visiteurs n'auront pas trop de problèmes à se parquer : pour ce faire, ils utiliseront le stationnement à courte durée et seulement si cela ne suffit pas, ils achèteront une carte à gratter.

Les macarons accordés aux entreprises suscitent des discussions. D'une part, *la commission dépose un amendement limitant les macarons aux véhicules légers (de moins de 3,5 tonnes).*

D'autre part, un commissaire demande qu'on prévoie des macarons pour les véhicules de fonction utilisés par des habitants de Renens, même si l'entreprise concernée est extérieure à

la Commune. Le but est de simplifier l'existence de ces entreprises en dispensant l'usager de ramener chaque soir le véhicule au siège de la compagnie. D'autres commissaires s'opposent à cet amendement ; d'une part ils craignent les abus ; d'autre part, ils considèrent que ces cas sont gérables sans macarons en utilisant le parcage à courte durée en début de soirée et la gratuité nocturne par la suite. L'amendement proposé est donc refusé par la commission.

Les secteurs macarons

Les habitants porteurs de macarons ont le droit d'utiliser les places qui leur sont proposées au-delà des limites de durée, mais seulement dans le secteur où ils habitent ; dans les autres secteurs, ils sont astreints aux règles ordinaires. Le même principe prévaut pour les macarons d'entreprise.

Renens a été divisée en 5 secteurs A, B, C, D et E. Ce nombre découle d'une recherche d'équilibre. La Municipalité ne voulait pas de trop petites zones où l'usager risque de ne pas trouver de place. Mais elle ne voulait pas non plus d'une grande zone unique qui aurait incité des porteurs de macarons à aller au travail en voiture dans un autre quartier de Renens et à laisser leur véhicule parké à destination toute la journée sur la voie publique ; cela serait contraire aux buts-mêmes visés par les macarons. Cependant certains commissaires ne sont pas convaincus à ce sujet ; *un vœu est formulé demandant que la pertinence du découpage en secteurs soit réexaminée après un an d'expérience.*

Comme aux limites des secteurs A et D (axe Verdeaux-Bugnon-chemin de Jouxens) les places sont peu nombreuses, dans toute une bande (hachurée sur les plans), on a permis le stationnement à la fois aux porteurs du macaron A et à ceux du macaron D. Pour les mêmes raisons, Prilly serait intéressée à faire des zones communes avec nous, mais ce n'est pas prévu pour le moment.

Il y a 2 sous-secteurs particuliers. Le sous-secteur B1 correspond au parking du Censuy qui sera payant et régi par des règles ad hoc en dehors du cadre de ce préavis. Des commissaires s'inquiètent de l'effet que ces tarifs pourrait avoir sur les activités sportives. Il leur est toutefois signalé que le soir le parking sera gratuit. D'autre part, le parking de la Piscine n'est pas inclus dans ce sous-secteur, ce qui fait que le stationnement pour les baigneurs y est limité à 3 heures seulement. *La commission émet donc le vœu que dans le futur règlement sur le parking du Censuy on puisse offrir des conditions favorables aux usagers de la Piscine.*

Le sous-secteur D1 (centre ville) n'a pas de places macarons. Toutefois, ses habitants peuvent stationner dans le restant de la zone D.

Les porteurs de carte à gratter peuvent parker dans plusieurs secteurs. Il y a des cartes qui autorisent toute la ville, sauf les sous-secteurs B1 et D1. D'autres cartes, plus chères, permettent aussi D1, mais elles sont réservées aux entreprises devant effectuer des travaux, les autres visiteurs n'y ont pas accès.

Les tarifs des autorisations

Les tarifs des cartes à gratter (12 francs la journée et 6 francs la demi-journée sans le sous-secteur D1, 25 francs la journée et 12.50 francs la demi-journée avec celui-ci) suscitent peu de discussions. En revanche ceux des macarons (400 francs par an ou 220 francs par semestre) provoquent plus d'intérêt.

A titre de comparaison les tarifs annuels pratiqués dans l'agglomération sont de 420 francs à Lausanne dont Renens s'est inspirée, de 360 francs à Pully, Ecublens et Crissier, de 300 francs à Prilly et de 200 francs à St-Sulpice. Ailleurs on note les cas extrêmes de 180 francs à Genève (pour les particuliers seulement) et de 600 francs à Yverdon.

La Municipalité ne désire pas pratiquer des tarifs trop bas. En effet, elle ne voudrait pas que des personnes pourvues d'une place privée y renoncent ou la louent à un pendulaire afin de payer moins en se parquant dans la rue. Il semblerait que ce soit le cas à Genève où certains parkings privés sont vides pendant que la liste d'attente pour pouvoir obtenir un macaron est interminable.

Dans le projet de règlement qui nous est soumis, la compétence de fixer les tarifs est laissée à la Municipalité. Cela lui permet d'agir avec souplesse et de rectifier le tir selon les situations qui pourraient se présenter (trop faible ou trop forte demande, négociations avec des communes voisines pour des zones transfrontalières). Mais la commission souhaite que le Conseil puisse se prononcer sur les tarifs ; après tout il peut bien voter sur la taxe pour les chiens. *La commission adopte donc un amendement pour donner cette compétence tarifaire au Conseil.* Comme les autres communes ont laissé ce pouvoir à leur Municipalité, une vérification a été faite auprès du Canton, d'où il résulte qu'il est parfaitement légal de donner cette compétence au Conseil communal.

Reste à voir à quel montant on désire fixer ces tarifs. Après discussions et négociations, *on converge vers des tarifs de 360 francs par an, comme 3 autres communes de la région, et de 180 francs par semestre. Ces tarifs sont adoptés par un amendement aux conclusions du préavis.*

Aspects budgétaires

La commission est surprise que dans les investissements on prévoit 10'000 francs pour l'étude et le développement des macarons ; ne pourrait-on pas abaisser la facture en reprenant ce qu'ont fait les autres ? Il lui est répondu qu'il y a beaucoup de frais de logiciel ; quant au matériel lui-même, on ne peut tout de même pas présenter des macarons ou des cartes à gratter avec l'écusson d'une autre commune.

Pourquoi les 30'000 francs prévus pour la communication et l'information ne sont-ils pas inclus dans les investissements, vu que c'est une dépense unique pour lancer la machine ? Réponse : l'usage est de mettre plutôt dans les investissements des dépenses qui laissent une trace matérielle, comme des constructions de bâtiments. Par ailleurs la commission trouve cette somme élevée et *estime qu'on pourrait éviter les 10'000 francs consacrés à l'affichage, vu qu'on a d'autres moyens comme Renens Info, Internet, des flyers ou des séances ad hoc pour informer les habitants. Elle biffe donc par amendement ces 10'000 francs.*

La Municipalité proposait que l'argent des macarons et des cartes à gratter aille dans un fonds spécial affecté à la mobilité, afin de montrer qu'on ne cherche pas seulement à taxer les gens, mais bien à promouvoir une politique de mobilité. *A l'instar de la commission des finances, la commission du préavis émet le vœu qu'on renonce à cette affectation qui ne fait que compliquer la gestion financière de la Commune.*

Divers

La discussion permet de préciser encore d'autres points intéressants :

- La Municipalité ne cherche pas particulièrement à promouvoir les cartes à gratter qui sont en fait une exception à la logique du système. Elles seront donc disponibles entre autres dans tous les postes de police du district, au Centre technique communal et à la réception de l'Hôtel-de-Ville, mais il n'y aura pas de distributeurs automatiques. On pourra les acheter par paquets, mais il n'y aura pas de rabais de quantité. Ces cartes seront valables plusieurs années.
- Les macarons et autres autorisations s'appliquent à la voie publique, mais pas par exemple aux parkings des écoles.
- Le règlement n'interdit pas explicitement à un ménage ou à une entreprise qui a plusieurs voitures de prendre plusieurs macarons, mais les dispositions d'application laissent à la Municipalité la marge de manoeuvre nécessaire pour réagir ; d'ailleurs elle peut les modifier s'il le faut, en fonction de la longueur des listes d'attente pour un macaron.
- A Renens, les places payantes ne sont pas accessibles aux macarons, alors que c'est le cas de certaines places dans le centre de Lausanne.
- Deux articles des dispositions d'application (articles 8 et 16) suggèrent une limitation du parcage à 72 heures. En fait l'idée n'est pas de limiter la durée du parcage en temps normal, mais d'obtenir que les véhicules évacuent les lieux dans les 72 heures en cas de travaux à réaliser.
- La mise en place progressive du système de macarons se fera dès septembre. Cela serait évidemment mieux de pouvoir réaliser simultanément le marquage pour les zones 30 et celui pour les macarons. Mais si les macarons devaient prendre du retard, ce ne serait pas grave ; en effet vu qu'il s'agit de 2 marquages bien différents, les économies d'échelle à espérer ne sont pas mirobolantes.

Les amendements et vœux proposés par la commission :

Un amendement propose d'ajouter à l'article 3 du règlement un alinéa *h* introduisant une nouvelle catégorie d'ayants droit pour les macarons : *les personnes inscrites au Bureau du contrôle des habitants à une adresse sise dans le secteur concerné, bénéficiant d'un véhicule de fonction pour activité professionnelle*. Cet amendement est refusé par 6 voix contre 2.

En revanche, les propositions suivantes sont acceptées.

Amendement 1 – Dans l'article 3c du règlement, préciser qu'il s'agit de véhicules légers : (...) *pour les véhicules légers immatriculés à leur nom* (...). L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement 2 – Dans l'article 7 du règlement, remplacer la phrase *La taxe fait l'objet de dispositions édictées par la Municipalité* par **Le Conseil communal édicte le tarif des taxes et émoluments pour le stationnement privilégié des résidents et ayants droit**. L'amendement est accepté par 6 voix contre 2.

Vœu 1 - *La commission demande à la Municipalité de réévaluer la pertinence des zones proposées après un an d'expérience*. Accepté à l'unanimité.

Vœu 2 - *La commission demande de prévoir, lors de l'établissement des tarifs du secteur B1 du Censuy, la possibilité de tarifs préférentiels pour les usagers de la Piscine.* Accepté à l'unanimité.

Vœu 3 - *La commission demande que l'on renonce à affecter les revenus des autorisations spéciales à un fonds ad hoc.* Accepté à l'unanimité.

Amendement 3 - Au point 3 des conclusions, mettre (...) *une charge unique et distincte de CHF 20'000.-- relative aux frais de communication et d'information (...).* Accepté à l'unanimité.

Amendement 4 - Ajouter aux conclusions du préavis un point 6. *d'accepter le tarif suivant dès l'entrée en vigueur du règlement : pour les macarons taxe annuelle CHF 360.--, taxe semestrielle CHF 180.--, frais d'établissement CHF 20.-- ; pour les cartes à gratter sauf secteur D1 journée CHF 12.--, demi-journée CHF 6.-- ; pour les cartes à gratter avec secteur D1 journée CHF 25.--, demi-journée CHF 12.50.* Accepté à l'unanimité.

Finalement, la commission accepte par 6 voix pour et 2 abstentions les conclusions amendées du préavis, dans lesquelles on a ajouté le mot amendé : (...) *d'adopter le règlement amendé sur le stationnement privilégié (...).*"

La Présidente ouvre la discussion.

M. Laurent Desarzens (Les Verts), annonce qu'il votera non. Il estime qu'il n'y a pas de grande pression sur les places de parc à Renens, hormis quelques secteurs bien définis, Le Censuy et Florissant, secteurs souvent cités pour en faire une généralité.

Il est passé le 23 février au Parking du Censuy et a constaté qu'à 15 heures, plus d'un tiers des places étaient inoccupées. Idem le mardi 13 avril à 16h15 : 1/3 de places libres au même endroit. A la rue du Verdeaux, ch. de Jouxens et Florissant, le mercredi 21 avril à 10h00, entre 20% et 40% des places bleues étaient libres. Il a constaté à côté de la Migros de Florissant, même 90% de places libres en zone bleue.

En revanche, huit zones observées avec limite à 10 heures étaient quasi pleines.

Il n'a pas constaté de surnombre de camionnettes d'entreprises en stationnement à ces endroits (Florissant et Censuy) durant la nuit.

En ce qui concerne ce dernier phénomène, il apprécie ce système de covoiturage pratiqué par les ouvriers des entreprises, notamment ceux de la construction. Un seul véhicule pour tout le monde pour arriver sur le chantier. "Au lieu de combattre ce procédé et de renvoyer toujours plus loin les protagonistes, pourquoi Renens ne leur proposerait-elle pas un réel système de parking d'échange? Il faudrait bien que quelqu'un le fasse? On peut le faire sans nécessité d'impliquer tout le territoire communal."

Il rappelle que nous ne sommes pas tenus d'imiter les communes voisines.

Le rapport parle des pendulaires qui se rendent dans notre commune. Mais il ne parle pas de nos pendulaires à nous. Les gens habitent la commune de Renens ET se déplacent pour aller travailler ailleurs. Donc ils libèrent les places de parc le matin et les recherchent le soir, s'ils en trouvent. Le problème n'est pas la journée, c'est le soir. Et comme le dit le rapport, "il n'y aura pas de places réservées aux porteurs de macarons. Ces places seront aussi disponibles aux autres usagers pour le pacage de courte durée et elles seront libres la nuit et le dimanche".

Il relève le paradoxe de ce projet : Il n'y a pas de pression la journée sur les parkings, sauf sur les zones à 10 heures. Les habitants motorisés de Renens quittent la commune le matin et libèrent les parkings. Ils sont essentiellement intéressés par trouver une place de parc le soir et le week-end. Or, le rapport dit qu'il faut leur donner de bonnes conditions de parcage. Mais le soir, ils ne pourront pas les avoir ces bonnes conditions, puisque, avec le projet, il n'y aura pas d'avantages avec le macaron.

En ce qui concerne le Censuy (cas particulier), il rappelle qu'il y a peu, le Conseil a refusé la transformation du terrain de football sous prétexte que nous attendions 2014, pour réaliser la transformation de tout le secteur. Dès lors, nous pouvons aussi attendre cette échéance pour régler le problème de ce parking.

En plus d'être très complexe, le projet proposé lui donne l'impression qu'il ne sert, dans l'immédiat, qu'à vendre des macarons. Certains appellent ça un impôt caché. M. Desarzens affirme que ce n'est pas en imposant ce genre de contrainte qu'on va envoyer les gens dans les autobus.

Il propose de dire non à ce projet : les voitures parquées longtemps polluent moins que celles qui cherchent à tout moment une nouvelle place de parc. Il désire éviter projet hyper-compliqué avec toutes sortes de secteurs et sous-secteurs, toutes sortes de tarifs différenciés et même ses régimes spéciaux pour les usagers de la piscine et les véhicules de fonction.

Quant à Florissant, c'est un quartier construit dans les années 60. En ce temps là, on ne prévoyait pas une place de parc par appartement. Alors les gens de Florissant cherchent à parquer leur voiture sur la voie publique. C'est assez normal. Mais c'est aussi normal que "les plaintes" soient parties de là.

M. Roland Divorne (PLR) regrette que la commission n'ait pas retenu l'amendement concernant les personnes inscrites au contrôle des habitants bénéficiant d'un véhicule de fonction pour activité professionnelle. Lors des travaux de la commission, il avait demandé des statistiques concernant des "voitures-ventouses", et on doit se contenter de rumeurs. On a aussi parlé de travailleurs d'une grande société qui vient de s'installer à Renens qui squatteraient les parkings et qui bouderaient ceux de la société; le chef du personnel de cette entreprise, dans une discussion avec M. Divorne, a démenti. La population a toujours peur de voir un nouveau parking devant chez soi. Il cite également le cas d'une entreprise qui emploie 21 personnes à Renens, se déplaçant quotidiennement avec des voitures de service. Pourquoi ne pas leur donner une chance de pouvoir parquer leur véhicule, au lieu de les envoyer tous les soirs déposer leur véhicule de service et revenir avec leur propre voiture? Pour cette entreprise, cela représente 20'000 km par année. Il est loin le temps où les ouvriers étaient obligés de venir à l'entreprise chercher le véhicule de fonction. Aujourd'hui, on a trouvé des accords pour que les voitures d'entreprises puissent être utilisées à la maison aussi, et pour faciliter le covoiturage. M. Divorne demande : "Mais qu'est-ce qu'on veut? On veut interdire simplement des ouvriers, qui soi-disant sont des working poors, on va encore les taxer en plus afin qu'ils puissent aller travailler..." Il renonce à déposer son amendement, mais trouve que de taxer des citoyens, avec des taxes qui sont des impôts déguisés, n'est pas une solution.

Mme Barbara Baumann (Les Verts) : "Vivre et travailler à Renens ou dans l'Ouest lausannois est une chance. Les prestations se développent et la qualité de vie est

plaisante. Les Verts s'en réjouissent. Il convient de relever un bémol qui concerne la question de la qualité de l'air, dont le rôle en matière de maintien de la santé est avéré. Un suivi des relevés Vaud'air accessibles sur le site de la ville montre que cette qualité de l'air pourrait être améliorée! Hier, la pollution était modérée, mais depuis le début de l'année, les valeurs limites ont été dépassées plusieurs fois. Et la mobilité motorisée y contribue négativement. Dans ce contexte, il est important de développer des alternatives à la mobilité motorisée individuelle en développant les mobilités douces ainsi que l'offre des transports publics. Les projets existent, que l'on pense au tram et aux nouveaux bus, à l'augmentation du nombre de trains et à la rénovation de la gare. Certains projets sont d'ailleurs déjà réalisés, comme la ligne 17. Mais en lien avec ce développement, il est important d'encourager le transfert modal des pendulaires, comme des habitants.

Le projet de gestion de parcage par macaron qui privilégie les habitants pour leur permettre d'utiliser les transports publics ou le vélo en laissant son véhicule à la maison sans se soucier de la durée de stationnement de son véhicule laissé à domicile permettra d'éviter des déplacements motorisés inutiles. De plus, il est intéressant de voir que ce système se développe dans tout l'Ouest lausannois. Cette harmonisation des pratiques est bonne et l'effet en sera d'autant plus important.

Les Verts soutiendront ce projet."

M. Eugène Roscigno (PSR) propose la transformation du vœu 3 *La commission demande que l'on renonce à affecter les revenus des autorisations spéciales à un fonds ad hoc.* en amendement, la commission des finances s'étant prononcée à ce sujet.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) explique pourquoi l'amendement proposé par M. Divorne a été refusé en commission. Si une entreprise met à disposition d'un employé un véhicule de fonction, l'entreprise devrait aussi avoir un plan de mobilité, avoir prévu des endroits pour stationner ses véhicules; donner un macaron à ces véhicules, ce serait déplacer le problème. La commune s'occupe de ses habitants, les relations entre un employeur et un employé ne sont pas du ressort de la commune. Concernant la grande entreprise qui vient de s'installer, la crèche de cette entreprise se trouve dans les hauts de Lausanne à Grattapaille et c'est dommage qu'il n'y ait pas eu de solution pour la développer sur la commune, peut-être en partenariat avec la commune.

Le groupe Fourmi rouge acceptera ce préavis.

M. Byron Allauca (Fourmi rouge) réagit à l'intervention de M. Desarzens, qui disait que la journée il y avait assez de places et que c'est le soir que le parcage pose des problèmes. Les personnes n'ayant pas de places de parc sont obligées de prendre la voiture pour aller travailler car elles ne peuvent pas la laisser dans la rue, alors que si elles ont un macaron, elles peuvent laisser la voiture la journée à la maison et prendre les transports publics pour se déplacer au travail.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) est d'accord avec le constat que les voitures qui ne bougent pas ne polluent pas; il propose donc une autre solution : augmenter les secteurs à 10 heures, dont c'est le rôle de permettre aux personnes d'aller au travail en transports publics. Alors que tout passer en zones bleues, pour les personnes qui ne voudront pas les macarons, de sorte que des personnes devront déplacer leurs

voitures toutes les heures et demie... Il trouve ce système de macarons beaucoup trop compliqué et demande qu'on y renonce.

M. Pascal Waeber (PLR) annonce le soutien de son groupe au préavis (dans une large majorité). Par contre, il refuse le deuxième amendement, car la modification du tarif des taxes et émoluments est habituellement une prérogative municipale. Si les tarifs ne convenaient pas, le Conseil communal a toujours la possibilité d'interpeller la Municipalité sur ce sujet.

M. Jean-Pierre Leyvraz revient sur la question des gens qui sont obligés d'aller travailler en voiture seulement parce qu'ils n'ont pas de place de parc. Il donne l'exemple d'une personne qui habitait à Renens à côté de la gare et qui aller travailler au centre de Lausanne (rien de plus commode que les transports en communs); comme elle avait une place privée à disposition au centre de Lausanne, et pas à Renens, elle était obligée de se rendre au travail en voiture. Des enquêtes sur les motivations du choix entre voiture et transport en commun pour aller au travail montrent que la perspective d'avoir ou non une place de parc au travail joue un rôle spectaculaire. Certains considèrent ce macaron comme une taxe : oui, peut-être, mais avec quelque chose ne échange, puisque justement les personnes prenant le macaron ne seront plus chassées.

A propos de la proposition de M. Roscigno de transformer le vœu sur la non affectation en un amendement : comme ce n'est ni dans les conclusions du préavis, dans le règlement, l'amendement n'a pas grand sens, ceci d'autant plus que la Municipalité était prête à y renoncer.

M. Olivier Golaz, Municipal, donne la position de la Municipalité sur les amendements proposés par la commission :

Tous les amendements et vœux sont soutenus par la Municipalité.

Mme Tinetta Maystre, Municipale "Il y a d'une part un aspect formel, le règlement qui a été décortiqué par la commission et je la félicite de l'avoir fait. Il y a d'autre part les objectifs en matière de gestion de la mobilité dans notre ville, en réponse à une motion, qui est contraignante. La Municipalité adhère parfaitement à ces objectifs. Ce préavis est favorable tant aux habitants qu'aux entreprises qui sont sur notre commune."

La Présidente soumet au vote du Conseil les amendements.

Amendement 1 : l'article 3c du règlement, préciser qu'il s'agit de véhicules légers : (...) *pour les véhicules légers immatriculés à leur nom* (...). L'amendement est adopté à une large majorité.

Amendement 2 - Dans l'article 7 du règlement, remplacer la phrase *La taxe fait l'objet de dispositions édictées par la Municipalité* par **Le Conseil communal édicte le tarif des taxes et émoluments pour le stationnement privilégié des résidents et ayants droit**. L'amendement est accepté à une large majorité.

Amendement 3 - Au point 3 des conclusions, mettre (...) *une charge unique et distincte de CHF 20'000. — relative aux frais de communication et d'information* (...). Accepté à une large majorité.

Amendement 4 - Ajouter aux conclusions du préavis un point 6. *d'accepter le tarif suivant dès l'entrée en vigueur du règlement : pour les macarons taxe annuelle CHF 360.--, taxe semestrielle CHF 180.--, frais d'établissement CHF 20.-- ; pour les cartes à gratter sauf secteur D1 journée CHF 12.--, demi-journée CHF 6.-- ; pour les cartes à gratter avec secteur D1 journée CHF 25.--, demi-journée CHF 12.50.* Accepté à une large majorité.

M. Eugène Roscigno (PSR) retire son amendement. En effet, si un règlement de fonds affecté doit être fait, il sera soumis à la commission des finances.

Mme Marianne Huguenin, Syndique affirme qu'il n'y aura pas de tel règlement. La Municipalité ne reviendra pas avec cette proposition.

M. Jean-Pierre Leyvraz donne lecture des conclusions amendées :

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 83-2009 de la Municipalité du 21 décembre 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. **d'adopter** le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique, selon le texte **amendé par rapport au texte** annexé au présent préavis. Celui-ci entrera en vigueur à partir du moment où le Chef du Département de l'Intérieur l'aura approuvé;

2. **d'allouer** à la Municipalité un crédit de Fr. 150'000.-- pour les travaux nécessaires à la mise en place du concept.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte, si nécessaire, ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, section 3711.5010.117 - Zones macarons, sous la Direction «Urbanisme et Bâtiments».

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour au 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes;

3. **d'accepter pour 2010 :**

- une charge supplémentaire de Fr. 30'000.-- relative aux frais de fonctionnement pour la moitié de l'année 2010, qui figurera dans les comptes de la Direction Sécurité publique-Informatique-Population,

Service administratif - Section 6015 - Zone macarons, les recettes seront portées dans la même section;

- une charge unique et distincte de **Fr. 20'000.--** relative aux frais de communication et d'information, qui figurera dans les comptes de la Direction «Administration générale-Personnel», dans la rubrique information et communication, section 1046;
4. **de prendre acte** que soit portée au budget 2011 et suivants une charge de Fr. 60'000.- relative aux frais de fonctionnement, qui figurera dans la même section que celle citée précédemment. Les recettes seront portées dans la même section;
 5. **de considérer** avoir répondu à la motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts du 30 juin 2004 concernant l'introduction de macarons de parcage.
 6. **d'accepter le tarif suivant dès l'entrée en vigueur du règlement :**
 - **pour les macarons, taxe annuelle Fr. 360.--, taxe semestrielle Fr. 180.--, frais d'établissement Fr. 20.--,**
 - **pour les cartes à gratter sauf secteur D1, journée Fr. 12.--, demi-journée Fr. 6.--,**
 - **pour les cartes à gratter avec secteur D1, journée Fr. 25.--, demi-journée Fr. 12.50.**

La Présidente met aux voix : le Conseil communal accepte ces conclusions amendées à la majorité

14. **Préavis 84-2010 - Pose de collecteurs d'eaux usées et claires dans la rue de la Savonnerie.**

M. Laurent Desarzens, président rapporteur, donne un résumé du rapport ci-dessous :

"La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le lundi 8 mars à 20h00 au Centre Technique Communal. Elle était composée de Mme et MM. Sylvia Mermoud, Franco Narducci, Rémy Petitpierre, Jean-Pierre Leyvraz, Robert Mulopo, Jacques Studer, Roland Divorne, Laurent Desarzens, président-rapporteur.

Mme la Municipale Tinetta Maystre était accompagnée de M. Martin Hofstetter, chef du service de l'urbanisme et de Monsieur Christophe Quartier, responsable du domaine. Monsieur Jean-François Clément, municipal, a été excusé.

La commission remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

Préambule

Le projet présenté fait partie du plan général d'évacuation des eaux, consistant au remplacement des canalisations des eaux usées par un réseau communal séparatif en eaux usées et eaux claires. En raison des travaux entrepris dans le secteur de la place du Marché, il importe d'avancer ces travaux en sous-sol, dans la rue de la

Savonnerie, avant le recouvrement de bitume et l'arborisation. Cette rue est importante en raison de l'accès qu'elle assurera pour le futur parking couvert et pour les livraisons au centre commercial actuellement en construction.

Arguments et questions complémentaires

En ce qui concerne les propriétaires privés, ceux-ci ont 2 ans pour se mettre en conformité à partir de l'avis écrit. La commune installera les jonctions jusqu'aux limites des domaines privés. Le terme d'opportunité tient au choix du délai légal pour réaliser les jonctions qui sont obligatoires.

La commune installera également des jonctions en attente en vue de futures constructions.

Raccordement au réseau

En amont de la rue, les raccordements et les déviations ont été effectués par les promoteurs du bâtiment COOP. En aval, les raccordements seront effectués sur le collecteur de la rue de l'Avenir. Les travaux sous cette rue seront réalisés lors de l'arrivée du tramway.

Durant les travaux, la rue de la Savonnerie restera ouverte pour les piétons. Hormis quelques fermetures temporaires, elle le sera aussi pour le trafic routier.

Des sondages de terrain seront effectués et les résultats annoncés au Cadastre géologique cantonal. A noter que la commune bénéficie également en retour des informations fournies par ce cadastre.

Les autres partenaires : Gaz, Electricité, Têlêréseau, Swisscom, ont été avisés de l'ouverture de cette fouille. Pour l'heure, aucun ne s'est annoncé pour des modifications. Il leur reste encore un peu de temps pour agir. Dans le cas contraire, on pourra considérer que leurs installations sont à jour et ne nécessiteront pas de nouvelles fouilles dans les années à venir.

Un montant de Fr. 320'000.-- a été porté au plan d'investissement. Ce budget a été réalisé à l'estimation avant l'intervention des bureaux d'ingénieurs et l'évaluation des installations existantes. Le budget définitif de Fr. 370'000.-- tient compte également des variations des prix du marché.

Cinq offres ont été ouvertes. La commune applique les critères d'adjudication des marchés publics. Dans son choix, elle tient compte non seulement de la qualité des produits et des montants demandés, mais également de l'aspect organisationnel de l'entreprise et de ses garanties sociales.

Les travaux d'ingénieurs ne sont pas assurés par l'entreprise de génie civil. Ils doivent être réalisés en amont du chantier et être disponibles pour l'appel d'offre. Raison pour laquelle ils sont confiés à un bureau indépendant. Le bureau d'ingénieurs se chargera également de l'inscription des plans au cadastre.

En raison de l'urgence de ces travaux, et afin de tenir compte du délai de recours légal pour les entreprises soumissionnaires, la municipalité a décidé d'adjudger les travaux avant l'établissement du préavis.

La position au budget "Divers et imprévus" représente 10 % des postes "génie civil" et "curage du collecteur". En cas d'affectation de tout ou partie de ce montant, les dépenses seront justifiables.

Conclusion

Après un bref débat, la commission estime avoir obtenu toutes les réponses à ses questions et décide, par huit voix contre zéro, d'autoriser la Municipalité à réaliser

ces travaux en lui allouant le montant demandé de Fr. 370'000.--. Elle invite le Conseil communal à faire de même."

La présidente ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. M. Desarzens donne lecture des conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 84-2010 de la Municipalité du 8 février 2010,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans la rue de la Savonnerie.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 370'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 37 "Bureau technique", plus précisément sous le numéro 3761 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration". La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 "Ouvrages de génie civil et d'assainissement", plus précisément dans le compte N° 3761.5010.135, rue de la Savonnerie - collecteurs.

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration".

La Présidente met ces conclusions aux voix. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

15. **Préavis 85-2010 - Déplacement de la garderie "La Farandole" et augmentation de sa capacité d'accueil. - Création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS).** Dépôt du préavis - discussion préalable.

Mme Elodie Golaz, présidente-rapporteuse, lit un résumé du rapport ci-dessous :

"La commission chargée d'étudier le postulat précité s'est réunie le mardi 9 mars 2010 à 20h00 à la salle de conférences de la sécurité sociale.

Elle était composée de Mmes. Karine Clerc Ulloa, Bastienne Joerchel Anhorn,

Victoria Ravaioli, Maria Rodriguez, Christine Sartoretti Girardin, de Ms. Pascal Golay et Pascal Ruschetta, ainsi que de Mme. Elodie Golaz, Présidente-rapporteuse. Mme la Municipale Tinetta Maystre et MM. les Municipaux Jean-François Clément et Jean-Pierre Rouyet étaient accompagnés de Madame Jacqueline Schwab, cheffe de service, et de Monsieur Jean-Claude Bourgeois, architecte.

La commission remercie ces personnes pour les explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

La visite des deux lieux s'est déroulée le 15 avril 2010 à 19h00.

Introduction

Monsieur Rouyet rappelle qu'il s'agit d'un double projet prévoyant la création d'une garderie et d'un APEMS. La municipalité a la volonté d'améliorer l'accueil de jour des enfants, en offrant plus de place dans les structures.

Pour la réalisation de ce projet, le temps est compté. Il faut bien suivre le calendrier. S'il devait y avoir du retard, l'aide au démarrage doublée par la FAJE ne pourrait pas être touchée.

Madame Maystre et Messieurs Clément et Rouyet font un rappel des grandes lignes du préavis.

Une commissaire tient à féliciter l'équipe de l'APEMS Sud et le service de la sécurité sociale pour son excellent travail ces derniers mois.

Questions - réponses

Points 1, 2 et 3 du préavis

Suite à l'acceptation en 2009 de l'article 63a de la Constitution vaudoise obligeant les communes à organiser un accueil parascolaire, un APEMS doit être créé. D'autre part les APEMS accueillent pour l'instant les enfants du cycle primaire, d'ici peu les 5^{ème} et 6^{ème} années seront aussi intégrés.

Pour information l'APEMS du Léman commence petit à petit à être plein.

Point 4 du préavis

Sur le plan Garderie « la Farandole » (Rue de l'Industrie) les zones en rouge sont celles où des modifications seront effectuées. Les espaces bébés et trotteurs seront communs à ces deux groupes. Ce sera donc un groupe vertical.

Concernant l'immeuble à la Rue de l'Industrie, il y a très peu de chance que le propriétaire décide de vendre à d'autres, ceci parce que la durée du bail est suffisamment longue. Par ailleurs, un droit d'emption a été inscrit au Registre foncier.

Le prix du loyer est raisonnable et meilleur marché que celui des Globes trotteurs. Dans ce bâtiment, des caméras ont été installées par les Myosotis. La municipalité ne sait pas si elles seront laissées. S'il devait y en avoir, elles ne seraient pas activées. Devant l'immeuble, il y aura bien deux places de dépose pour les parents.

Les travaux nécessaires dans l'ancienne crèche des Myosotis ne sont pas dus au mauvais état des lieux, mais aux gros changements à effectuer. Ceci principalement pour héberger le groupe des écoliers qui n'existait pas avant et améliorer les zones sanitaires. "Les Myosotis" proposaient 49 places, la Farandole en aura 62.

Dans un premier temps, les enfants du groupe des écoliers continueront à fréquenter le collège du 24 Janvier. Sur quatre trajets quotidiens, deux se feront en bus, celui

pour aller prendre le repas et celui pour en revenir. Par la suite, dans la mesure du possible, les enfants pourraient être enclassés dans des collèges plus proches.

On peut constater qu'en enlevant le groupe des bébés (5 places) au Globe trotteurs et en le rattachant à la Farandole, c'est le seul groupe où il n'y aura pas de places supplémentaires pour les familles. Ce groupe est aussi celui qui a le moins de places disponibles sur la commune.

La Farandole aura toutefois la possibilité de prendre plus de bébés, du fait que ce groupe d'enfants et celui des trotteurs formeront un groupe vertical. Il y aura donc une possibilité de jongler. Il faut noter encore que la crèche le Tournesol peut aussi prendre plus de bébés que de trotteurs.

La difficulté de recruter des éducatrices/teurs est essentiellement due à la pénurie. Renens tient la comparaison avec Lausanne. En 2007 il y a eu une revalorisation des salaires et depuis peu, une 5^{ème} semaine de vacances.

Point 5 du préavis

Les enfants fréquentant les APEMS de Renens ont la possibilité de faire leurs devoirs. Une salle prévue à cet effet est à leur disposition. Il y a un accompagnement, mais si l'enfant ne fait pas ses devoirs, ce n'est pas de la responsabilité des animatrices. L'encadrement des devoirs surveillés est une responsabilité de l'école.

Le 22 avril à 17h00 auront lieu les portes ouvertes des appartements protégés et des locaux qui accueilleront les élèves du Verdeaux (secondaire) pour les repas de midi à la Fondation des Baumettes.

Conclusion

Les commissaires trouvent à l'unanimité que c'est un très bon projet pour Renens, pour les familles et pour les enfants, offrant à ceux-ci, un accueil sécurisé et socialisant. Ce projet permet de prolonger un accueil nécessaire et souhaitable pour tous ceux dont le besoin s'en fait ressentir.

Il y aura une bonne complémentarité entre le nord et le sud pour les APEMS.

La commission regrette toutefois que le nombre de places disponibles pour les bébés n'ait pas augmenté contrairement à celles des autres groupes. Un vœu est formulé dans ce sens.

Vœu

Répondre au besoin des familles en mettant à leur disposition plus de places pour le groupe des bébés si le besoin s'en fait ressentir.

C'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil communal d'accepter ce préavis."

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge) : "Je tiens au nom du groupe Fourmi rouge à souligner la qualité de ce préavis. Je rappelle qu'en 1995, la ville de Renens offrait 12 places en garderie et que les autorités d'alors ont menacé de les fermer ainsi que le réfectoire scolaire. En osant créer des structures, on a changé les mentalités et nous nous réjouissons du bon accueil réservé à ce préavis et au développement de l'accueil collectif de jour des enfants, présents et futurs, dans la ville de Renens."

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, annonce que la Municipalité adhère au vœu au sujet de l'augmentation de l'offre pour le groupe des bébés

La parole n'étant plus demandée, Mme Elodie Golaz lit les conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 85-2010 de la Municipalité du 22 février 2010,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire au déplacement de la garderie «La Farandole» à la rue de l'Industrie ainsi que l'augmentation de sa capacité d'accueil et, pour ce faire, autorise la Municipalité à signer le bail nécessaire.

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire à la création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) à l'avenue du 24-Janvier.

Ces dépenses seront financées par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif.

D'une part, pour un montant de Fr. 350'000.— brut avant déduction de la participation du propriétaire, sous le compte N° 7112.5060.325 - garderie «La Farandole».

Et, d'autre part, pour un montant de Fr. 576'000.— brut avant déduction de la participation du propriétaire et de la FAJE sous le compte N° 7157.5060.326 (anciennement 3430.5030.201) - APEMS du 24-Janvier.

Ces dépenses seront amorties en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges et les recettes supplémentaires au budget 2010.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2011 et suivants les charges et recettes inhérentes au présent préavis.

Les conclusions sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, remercie le conseil pour ce vote très favorable.

16. Préavis No 86-2010 – Autorisation générale d'emprunter pour les années 2010 et 2011.

M. Jean-Marc Reymond, président de la commission des finances, lit un résumé du rapport ci-dessous :

"La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi 16 mars 2010 à la Salle de la Municipalité.

Elle était composée de : Mme Sylvia Mermoud, MM. Laurent Desarzens, Roland Divorne, Pascal Golay, Cemal Ozcan, Eugène Roscigno, Reza Safai, Jacques Studer ainsi que de M. Jean-Marc Reymond, Président rapporteur.

M. le Municipal Jean-François Clément était accompagné de M. Michael Perrin, Chef du Service Finances – Cultes. La commission des finances remercie ces derniers pour leurs explications et les renseignements fournis.

Préambule

Le contexte économique réjouissant de ces dernières années associées à une péréquation favorable, nous a permis d'avoir une assiette financière confortable. Nos marges d'autofinancement, y compris des ventes extraordinaires, nous ont autorisés à ne pas faire appel à des financements exogènes pour nos investissements et de pouvoir rembourser des emprunts à long terme. Cependant cette situation n'est pas éternelle et nous allons devoir faire appel à des fonds extérieurs pour d'une part renouveler certains emprunts arrivant à maturité et d'autre part financer les réalisations en cours et futures.

Examen de détail

Lors de l'examen du préavis, les commissaires ont pu découvrir certains aspects de notre situation en matière de financement dont en particulier les points suivants.

Le total des investissements déjà engagés est de 30,294 millions pour 2010 et de 2,663 millions pour 2011.

Le tableau ci-après montre qu'en fonction des décisions futures nos emprunts à long terme seront au minimum de 71,5 millions et au maximum de 92,5 millions. En étant raisonnable, ils devront se situer vraisemblablement entre 82 et 92 millions.

	Plan des Investissements «Préavis»	Investissements Priorisés	Investissements Engagés
Investissements	53'964	44'180	32'975
Emprunts long terme 1.1.2010	45'500	45'500	45'500
Nouveaux emprunts	47'000	37'000	26'000
Emprunts long terme 31.12.2011	92'500	82'500	71'500

Notre capacité d'autofinancement (qui n'est autre que la marge d'autofinancement divisé par nos revenus financiers) laisse apparaître des chiffres préoccupants à partir de 2009.

Les recommandations étant :

> 20 % B Bon

20 - 10 % A Acceptable

< 10 % P Problématique

	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Budget	Prévision
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Capacité D'autofinancement en %	11%	17%	18%	10%	6%	0%	-3%
Résultat	A	A	A	A	P	P	P

Notre niveau d'endettement se situe dans une plage que nous pouvons encore considérer comme acceptable au vu des chiffres du tableau ci-dessous. C'est là tout le paradoxe de notre commune qui dispose d'un revenu par habitant relativement bas et qui de fait va peiner à soutenir le coût des investissements de ces prochaines années. Ce faible revenu par habitant avait contraint les municipalités précédentes à être parcimonieuses en termes d'investissement comparativement à d'autres villes de la même taille. Le rattrapage qui s'opère ces dernières années est presque inéluctable au vu des besoins de notre population ainsi que de la mise en application de nouvelles normes (lois) cantonales.

< 100 % «B» Bon

100 % - 150 % «A» Acceptable

> 150 % «P» Problématique

	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Budget	Prévision
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Niveau d'endettement %	113%	102%	82%	77%	70%	105%	132%
Résultat	A	A	B	B	B	A	A

Avec des emprunts de 82,0 à 92.0 millions et des revenus financiers moyens de 73.0 millions, la marge d'autofinancement doit être de l'ordre de 7.3 millions.

En conséquence la Municipalité devra être attentive à trouver les moyens de respecter le règlement sur la comptabilité des communes, qui dit que les comptes doivent atteindre l'équilibre budgétaire.

Il est important de rappeler que cette demande générale d'emprunter de 65 millions tient compte du renouvellement d'emprunts pour un total de 18 millions et de nouveaux emprunts pour un montant de 47 millions.

Le poids de l'intérêt passif représente aujourd'hui 3,2% du revenu et devrait passer à 4% en 2011. La situation sur le marché des capitaux nous est favorable en ce moment et nous devrions trouver des taux nettement plus bas que ces dernières années. Ceci permettra d'alléger quelque peu le fardeau du coût de la dette.

Après un large débat c'est à l'unanimité des membres présents que la commission accepte les conclusions du préavis."

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) "Depuis plusieurs années, le PLR encourage à la modération des dépenses, plus particulièrement celles de fonctionnement. Aujourd'hui, on commence à s'alarmer de l'état des finances pour le futur. Personnellement, je suis très inquiet pour l'avenir de nos finances communales. La prochaine législature sera celle des infrastructures, et je crains fort que lorsqu'il s'agira de réaliser ces projets et les mesures d'accompagnement nécessaires (je pense notamment au tram), nous nous retrouverons dans la situation des années 2002-2005. il s'agit maintenant de réduire la voilure et de revoir nos prétentions à la baisse. Bientôt 100 millions de dettes, c'est énorme en regard de notre patrimoine communal. Je vous laisse quelques instants face à votre conscience... mais je suis persuadé que certains vont trouver rapidement quelques bons sujets pour dépenser rapidement le montant demandé."

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marc Reymond lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 86-2010 de la Municipalité du 22 février 2010,

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE

La Municipalité à contracter et à renouveler des emprunts pour un montant total de Fr. 65.0 millions (soixante-cinq millions de francs) pour les années 2010 et 2011, en lui laissant le choix du moment et de l'établissement financier offrant les meilleures conditions dans l'intérêt de la Commune, ainsi que de la détermination des modalités d'emprunts.

Ces conclusions sont acceptées à une large majorité.

M. Jean-François Clément, Municipal : "Je remercie le Conseil pour son vote largement majoritaire, tout en vous rassurant : nous avons une gestion des ressources parcimonieuses et répondant aux projets prioritaires auxquels nous avons à faire face, pour le bien de notre population et en réponse aux attentes de celle-ci."

17. Préavis 87-2010 – Retransmission des séances du Conseil communal.

Dépôt du préavis-discussion préalable.

La discussion préalable n'est pas utilisée. Nomination de la commission :

Fourmi Rouge : M. Ali Hemma Devries, président-rapporteur et
Mme Arielle Bonzon
PSR : Mme Victoria Ravaioli et M. Jean-François Jeanrichard
PLR : MM. Jean-Daniel Roulier et Jean-Marc Dupuis
Arc-en-Ciel : M. Jean-Marc Reymond
Les Verts : Mme Irina Krier

18. Préavis 88-2010 – Acquisition et remplacement de véhicules pour le Service Environnement et Maintenance.

Dépôt du préavis- discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. Nomination de la commission :

Arc-en-Ciel : M. Antoine Philippe, président-rapporteur
Fourmi Rouge : Mme Simone Szenyan et M. Jean-Pierre Leyvraz
PSR : MM. Robert Mulopo et Pascal Ruschetta
PLR : Mme Sylvia Mermoud et M. Paul Mettraux
Les Verts : Mme Irène Frei.

19. Motions, postulats, interpellations.

- **Dépôt du postulat de Mme Joerchel (Les Verts) Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson.** Ce postulat demande à la Municipalité d'instaurer une journée hebdomadaire sans viande ni poisson et de favoriser la consommation de produits de saison dans les réfectoires scolaires, les crèches et les garderies, et d'encourager le secteur privé à faire de même (restaurants ou cantines d'entreprises ou d'écoles, etc.)

La Présidente lit l'intitulé du postulat qui sera développé au prochain conseil. Les présidents de groupe recevront le texte développé.

- **Interpellation de Mme Bastienne Joerchel (Les Verts) : Vers un aménagement plus convivial des préaux scolaires.** " J'ai l'occasion ces derniers mois de faire de nombreux déplacements à Genève pour des raisons familiales. En chemin, mes enfants ont observé avec envie les préaux des écoles genevoises, qui sont équipés de magnifiques installations de jeux de toutes sortes : pyramides, toboggans, structures pour grimper en bois et en métal avec des tunnels et des passerelles, etc.

Mes enfants m'ont rappelé à quel point les préaux des écoles de Renens étaient vides et gris. Seule la loi de l'interdiction y règne : interdit de jouer au ballon car le préau est trop petit, interdit de dépasser la ligne rouge, interdit de jouer dans les bandes herbeuses, interdit de grimper sur les murets, interdit de jouer avec les petits cailloux, etc.

Il faut aussi constater qu'avec les effectifs toujours plus nombreux, les préaux sont devenus trop petits. Le préau Est du collège de Verdeaux, par exemple, est tellement exigü que les enfants de secondaire ne peuvent même plus courir pour se défouler pendant la récréation.

Donner la possibilité aux enfants de s'amuser et de s'ébattre, c'est une des raisons d'être de la récréation. Si les préaux sont trop petits, ne serait-il pas judicieux d'examiner la possibilité d'y installer au moins quelques structures de jeux ?

Je me permets donc de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Qu'y a-t-il comme installations dans les préaux de Renens ?
2. Qu'en est-il dans les communes avoisinantes, par exemple, à Lausanne ?
3. Quelles pourraient être les installations les plus adéquates et les moins dangereuses ?
4. Combien cela coûterait-t-il ?"

Mme Tinetta Maystre, Municipale, répondra par écrit à cette question complexe. Il y a des normes, il y a des envies; le conseil d'établissement en avait fait un thème et fait des visites.

Question de Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) concernant le service de la population. " Les employés du service de la population de Renens peuvent-ils parler de la vie privée d'un de leurs "clients" à un autre "client" du service ? Je vous épargne la lecture du développement de ma question ; je le transmets à la Présidente du Conseil, qui le transmettra au Municipal concerné, qui me répondra. "

Interpellation de Mme Irène (Les Verts) sur un projet d'échanges réciproques de savoirs à Renens. "Un réseau d'échanges de savoirs est une association permettant la mise en relations de personnes désirant échanger leurs compétences dans quelque domaine que ce soit.

Créés en France dans les années 70, ils ont essaimé et un des premiers de Suisse a vu le jour à Malley en 1989; il fonctionne toujours. Il est situé à l'avenue d'Echallens. Les quartiers de Bellevaux, les Boveresses, les communes de Rolle, Lutry, Cossonay... peut-être d'autres encore s'en sont dotés.

Le principe est le suivant : à tout âge on est capable d'apprendre et de transmettre ce que l'on sait. Tous les savoirs ont la même valeur, cela va de la cuisine chinoise à jouer d'un instrument, apprendre à manier un ordinateur, en passant par remplir sa feuille d'impôts, tailler ses rosiers, apprendre une langue ou l'auto-école.

C'est gratuit mais réciproque. La monnaie du réseau n'est pas l'argent mais le savoir. Chacun est tantôt offreur, tantôt demandeur, ce qui crée une égalité.

Les effets : Se découvrir capable d'apprendre et de transmettre est un facteur important de reprise de confiance en soi, particulièrement pour des gens ancrés dans leurs sentiments d'incapacité.

Cela brise les barrières de l'âge, des ethnies, des classes sociales, et permet aussi de vivifier le réseau de ses relations, de sortir de l'isolement et de diversifier les occasions de résoudre des difficultés.

Le fonctionnement est simple. La personne qui le désire prend contact, une personne de l'équipe d'animation est présente lors de la première rencontre entre offreur et

demandeur pour définir les modalités d'échange qui se font dans les locaux de l'association. le fonctionnement sera fait d'autant mieux que le réseau est situé dans le quartier.

Une charte garantit l'aspect éthique. Le développement d'un tel réseau à Renens est particulièrement intéressant et serait utile non seulement pour toute une frange de population fragilisée par la précarité mais également pour susciter et étoffer les relations entre différentes communautés y compris les citoyens suisses.

Issus de la société civile et animés par des bénévoles, les réseaux présidents dans la région bénéficient d'un soutien communal par exemple dans la mise à disposition d'un local.

J'aimerais faire l'interpellation suivante à la Municipalité :

Serait-il possible par le biais notamment de la déléguée à l'intégration, d'étudier si un tel réseau se justifie à Renens, et si oui comment pourrait-elle soutenir ce mouvement ?

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal : " Je trouve cette question très intéressante. Ces réseaux d'échanges de savoirs et de compétences paraissent appropriés. Nous avons été en visiter un avec la déléguée à l'intégration (justement celui de l'av. d'Echallens à Lausanne). C'est très volontiers que nous répondrons à votre interpellation avant les vacances d'été.

Motion de M. Byron Allauca et Michele Scala (Fourmi rouge et PSR) « Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers », demandant à la commune d'offrir des places d'apprentissage à un certain nombre de ces jeunes qui pourraient ainsi suivre une formation complète les menant à un CFC; d'intervenir auprès des autorités cantonales et des fédérales pour soutenir les motions concernant les jeunes « sans-papiers » qui ont été adoptées; d'appuyer auprès du DFJ, des Conseils de direction des écoles professionnelles et des autres autorités compétentes toutes les démarches visant à permettre aux jeunes « sans-papiers » de poursuivre leur formation post-obligatoire.

Cette motion sera développée à la prochaine séance. Les présidents de groupe recevront le texte développé.

La parole sur ce point, n'est plus demandée. La discussion est close.

20. Propositions individuelles et divers.

M. Jean-François Jeanrichard (PSR) demande des nouvelles au sujet du bruit du "podium 60".

M. Olivier Golaz, Municipal confirme que la police suit toujours cette question de près, bien qu'elle n'arrive pas à régler tous les problèmes au niveau du son, qui parfois est trop fort.

M. Michele Scala (PSR), au sujet de la formation des jeunes sans-papiers, souhaite connaître l'avis de la Municipalité sur la question. En a-t-elle parlé? Connait-elle le nombre des jeunes qui pourraient être concernés.

Mme Marianne Huguenin, Syndique : "Oui, nous en avons parlé. Le sujet avait été amené au Conseil communal par une motion d'Elena Torriani en 2003, qui avait le même titre que celle déposée en même temps à Lausanne, à laquelle Lausanne répond maintenant. La Municipalité de Renens avait répondu en juin 2004. Ce débat se faisait à l'époque en particulier au canton, avec un groupe de travail qui avait permis que les jeunes sans-papiers puissent aller au gymnase. On constatait les limites du contexte législatif, puisqu'un contrat d'apprentissage est apparenté à un contrat de travail. Le durcissement des conditions d'octroi de permis de travail est en contradiction avec l'évidence qu'un jeune sans-papiers qui est admis à l'école, puis au gymnase, devrait pouvoir être admis en apprentissage. En 2001, même M. Pascal Couchepin trouvait évident qu'un jeune sans-papiers puisse avoir accès à un apprentissage. Dans la réponse de 2004, la Municipalité de l'époque estimait également *qu'il n'est pas cohérent d'avoir permis à des enfants d'être scolarisés, mais de ne plus permettre à des adolescents de se former. Elle rend publique sa position par sa réponse de ce soir et la transmettra au groupe de travail mentionné et aux instances concernées de la Confédération. Elle serait prête, si un cas concret se présentait, à appuyer une démarche pour permettre à un jeune sans-papiers de poursuivre sa scolarité par un apprentissage en son sein.* C'est vrai que Lausanne a mis tout son poids pour faire le forcing maintenant, dans un contexte qui bouge, le Grand Conseil a envoyé des motions au Conseil d'Etat, le Conseil des Etats qui a nommé une commission, les milieux patronaux... La Municipalité en a débattu; elle peut réaffirmer sa position de 2004, appuyer la démarche de Lausanne pour faire bouger les choses et demander au canton de permettre cette évolution, d'accéder à l'apprentissage pour un sans-papiers dans des conditions de sécurité pour le jeune et sa famille. Je prendrai contact avec des syndicats d'autres communes vaudoises lors du "jour des Villes" des communes vaudoises, qui se réunira le 27 mai. On ne connaît pas le nombre de jeunes sans-papiers concernés. Cela fait 25 ans qu'il y a des sans-papiers dans les écoles, dont les parents travaillent, paient des impôts, paient l'AVS. Ils n'ont jamais été recensés."

M. Michele Scala (PSR) remercie Mme Huguenin et pose une autre question, concernant la requalification d'un quartier à Renens : "Suite à un article paru dans la presse et suite à création d'un fonds fédéral de requalification d'un quartier, la Municipalité avait annoncé en 2008 le choix d'un quartier – Florissant – qui avait été accepté par la Commission fédérale. Ma question : Qu'en est-il de ce fonds fédéral? A-t-il été utilisé? Si non, y a-t-il un autre quartier qui pourrait bénéficier de ce fonds, vu l'impasse actuelle du quartier en question?"

Mme Tinetta Maystre, Municipale : "C'est effectivement un fonds fédéral qui nous a été alloué pour étudier en particulier le quartier de Florissant, mais dans une optique très générale avec une démarche convergente, qu'elle soit de terme urbanistique ou social. C'est pourquoi deux services y travaillent, celui de Sécurité sociale et le mien. Les fonds sont en passe d'être utilisés, L'étude dure trois ans. Elle durera encore une année. Il n'y a pas de blocage par rapport à l'étude, qui avance tranquillement. Les conclusions qu'on pourra en tirer seront de nature informative pour toute la ville, comme pour d'autres villes en Suisse. Il y a une quinzaine d'autres de ces projets urbains; les représentants de ces projets se rencontrent régulièrement pour profiter des expériences des uns et des autres. Il y a eu une information à la CUAT, une

information par le biais des communiqués de la Municipalité. On fera un bilan plus pointu par le biais d'une communication au Conseil communal à ce sujet."

M. Michele Scala désire connaître la somme qui a été allouée à la Ville de Renens.

Mme Tinetta Maystre la communiquera la prochaine fois par écrit.

M. Michele Scala annonce la conférence-débat de la CISE sur travail et migration, jeudi 29 avril.

Mme Line Rouyet (PSR) annonce le concert annuel de la fanfare la Clé d'Argent.

Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge) a une question concernant la Poste et les cadeaux assez coûteux que reçoivent pour les Fêtes les clients de Postfinance ayant un revenu substantiel. Cela donne à penser que La Poste utilise les ressources du service public pour flatter quelques bénéficiaires. On peut se demander si la Poste n'aurait pas mieux à faire de ses ressources. C'est pourquoi elle demande à la Municipalité, dans ses prochains contacts avec la Poste, qu'elle lui demande pourquoi elle offre des cadeaux à ses clients plus aisés, mais ferme des offices postaux dans les quartiers, lesquels servent à tous, sous prétexte d'économies.

M. Pascal Waeber (PLR) interroge la Municipalité au sujet des restes de l'usine Fly, "ruine qui a été transformée en catacombe". Qu'advient-il de ce site dans les prochains mois? Qu'est-il prévu? Il serait souhaitable que cette verrue disparaisse une fois pour toutes, avant que la construction des bâtiments prévus soit enfin réalisée. Créer un parc herbeux pourrait être une bonne solution, par exemple.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, "Votre question est tout-à-fait pertinente. On s'impatiente aussi. La verrue a été démolie, et un premier préavis avait été déposé en 2006. Depuis, le propriétaire a souhaité revoir son plan de quartier, cela avait aussi fait l'objet d'un préavis. C'est ce plan de quartier qui prend du temps. Quand la commune n'est pas propriétaire du terrain, elle ne peut pas agir plus que d'encourager et de suivre les propositions des propriétaires. Il n'empêche : ce plan de quartier est à l'enquête préalable au niveau du canton. Nous espérons bien recevoir ce retour d'ici l'été et pouvoir mettre à l'enquête s'il n'y a pas trop de demandes de changements au niveau cantonal, d'ici la fin de l'année. Une fois que l'enquête est terminée, cet objet nous revient et cela devient un objet de compétence du Conseil communal, puisque c'est lui qui se prononce sur les plans de quartier et leur modification. Nous espérons donc bien pouvoir débloquer ce dossier d'ici l'année prochaine, avec la construction de logements et de bureaux, tel que cela avait été présenté - le projet n'a pas beaucoup changé depuis le préavis. La construction pourrait démarrer en 2011 ou en 2012."

M. Waeber remercie de la réponse et espère que ce sera plutôt 2011 que 2012.

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, rappelle la conférence-débat sur les cyberaddictions et jeux d'argent, organisée par la Conférence de prévention des addictions de l'Ouest lausannois et Rel'er.

La Présidente rappelle que les différents rapports, doivent lui parvenir avant la séance du bureau du mardi 11 mai à 18 h. 30. Ils doivent avoir été soumis aux

membres de la commission et doivent être transmis au Secrétariat municipal, à la secrétaire du Conseil et aux présidents de chaque groupe.

Elle clôt la séance à 23 h 10, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 20 mai 2010 à 20h15.**

La Présidente

La Secrétaire

Rosana Joliat

Suzanne Sisto-Zoller

Modification à la liste des conseillers communaux

Supprimer M. Faustino de la Fuente (Fourmi rouge) et le remplacer par **M. Didier Divorne, Pépinières 30, 1020 Renens**

tél. privé 0 216 796 796

tél. prof. 051 224 24 86

tél. mobile 0 787 087 987

fax 0 216 719 719

Supprimer Mme Catheline Reymond Oppikofer et la remplacer par **Mme Irina Krier. Rue du Lac 22, 1020 Renens**

Supprimer M. Marco Ecclesie